

✓ Commission du fonds d'action sociale

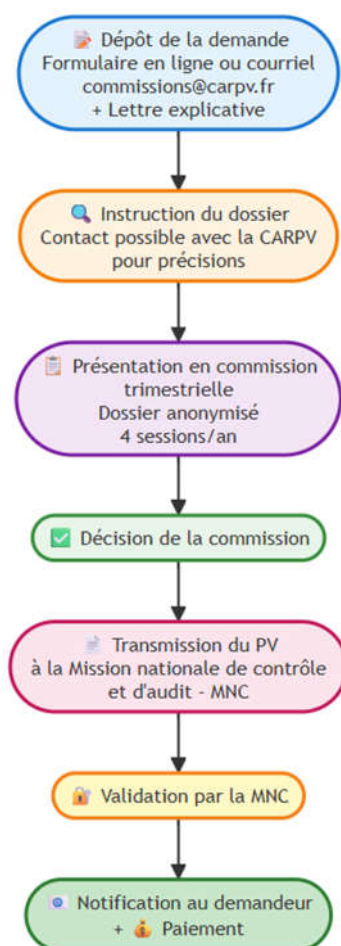
Son rôle : examiner les demandes des vétérinaires cotisants, retraités en difficulté (ou de leurs ayants droit) en leur attribuant des aides financières et/ou matérielles.

Cette commission peut attribuer des aides ponctuelles aux vétérinaires cotisants, retraités (ou à leurs ayants droit), en difficulté.

- aide au paiement de cotisations,
- soutien lié à des charges familiales,
- secours en cas de situation personnelle complexe.

Elle est composée de 3 administrateurs titulaires avec comme Présidente : **Corinne Bisbarre**.

✓ Processus de traitement des demandes en commission FAS



✓ Calendrier des commissions :

19 février 2026, 7 mai 2026, 8 septembre 2026, 26 novembre 2026